



Molondin, le 13 mai 2019

Préavis n° 1/19

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Concernant

Les comptes pour l'année 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons pour approbation, les comptes de commune pour l'année 2018.

Après étude de ces comptes, la Municipalité les a adoptés dans sa séance du 15 avril 2019.

Le montant total de charges s'élève à CHF 1'116'292.98 et le montant total de revenus à CHF 1'129'704.81, présentant ainsi un excédent de revenus de CHF 13'411.83.

Les détails des charges et revenus se trouvent sur le document annexé et vous seront expliqués oralement par Madame Méry-Jane Cosendai.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MOLONDIN

Sur proposition de la Municipalité,

Entendu le rapport de la Commission de gestion,

Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les comptes de commune de l'année 2018 présentant un excédent de revenus de CHF 13'411.83 avec CHF 1'116'292.98 de charges pour CHF 1'129'704.81 de revenus, sont adoptés.

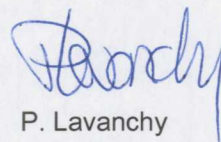
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Correvon



La Secrétaire


P. Lavanchy

Délégué de la Municipalité : Madame Mila Dhaisne

Annexe : Comptes pour l'année 2018